

Le défi de la sécurité

■ La sécurité est au cœur des préoccupations. Illustration pendant les vacances d'été.

Claude Pons en compagnie d'un agent municipal et de son outil de travail...



En début d'année, Claude Pons, maire adjoint délégué à la sécurité, a lancé une réunion d'information sur le plan communal de sauvegarde. Lors de cette réunion, on a pu noter une vingtaine d'inscriptions. Des volontaires qui pourraient être les prochains "encadrants". « Cette réserve doit être adaptée au profil de la ville et ne peut imposer des contraintes strictes aux membres de ce dispositif. De plus, elle peut s'étendre en partenariat avec d'autres communes limitrophes, car dans le cadre de l'intercommunalité, il semble que cela pose des problèmes de hiérarchie. Donc ceci fera partie de la seconde étude qui doit porter sur le "comment être efficace avec ces contraintes" », observe

Claude Pons. Il est clair que le but n'est pas de créer ce qui existe déjà dans le cadre de la sécurité civile, mais simplement d'être complémentaire et au service des professionnels en charge des interventions. Pour l'adjoint au maire, la création de cette brigade permettrait d'anticiper d'éventuelles catastrophes. Les quatre policiers municipaux et les deux agents d'ambiance, dotés d'un matériel ultra-moderne, veillent quotidiennement sur la sécurité de la ville et de ses habitants. C'est ainsi qu'il n'est pas rare de voir circuler ces derniers sur des VIT dernier cri. « C'est un moyen de locomotion très efficace et discret précise Yannick Bégasse chef de la police municipale. D'une part, il nous permet d'avoir

accès à des endroits où nous pourrions difficilement circuler avec un véhicule, d'autre part c'est une excellente pratique sportive ». Parmi les simples précautions pour aider à protéger son domicile, il conseille de demander à une personne proche de prendre le courrier. En effet, les prospectus qui débordent sont un indicateur pour les cambrioleurs. Autre suggestion, souscrire auprès de votre opérateur téléphonique un transfert d'appel (ne pas laisser sur votre répondeur un message indiquant vos dates d'absence). Et enfin signaler votre absence à la police nationale ou municipale après avoir rempli un imprimé spécifique disponible en mairie...

■ Jean-Pierre Lentignac